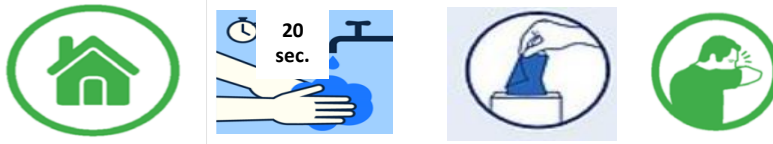




COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE?



1. Restez à la maison si vous êtes malade.
2. Lavez-vous régulièrement les mains.
3. Utilisez toujours des mouchoirs en papier neufs et jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.
4. Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou toussiez dans le pli du coude.

RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS



1. Évitez de donner la main, embrasser ou étreindre lorsque vous saluez quelqu'un
2. Faites attention aux groupes à risque (personnes de plus de 65 ans, diabétiques, personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, ...)
3. Les enfants ne tombent pas gravement malades à cause du coronavirus, mais peuvent le propager facilement. Le contact entre les enfants et les personnes âgées n'est donc pas recommandé.
4. Gardez vos distances dans les endroits à forte fréquentation.
5. Évitez tout contact avec des personnes visiblement malades ou gardez une distance suffisante.

**En cas de symptômes grippaux, veuillez appeler votre médecin.
Ne pas aller chez votre médecin ni à l'hôpital.**



MESURES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LE CORONAVIRUS

18 MARS 12H - 5 AVRIL 2020 INCLUS

**STAY
HOME
SAVE
LIVES**



LES SORTIES ET LES DÉPLACEMENTS

Les citoyens sont tenus rester à domicile, sauf pour se rendre au travail et pour les déplacements indispensables (aller à la pharmacie, au magasin d'alimentation, à la pompe à essence, chez le médecin, à la poste, à la banque ou encore aider les personnes dans le besoin). L'activité en plein air est recommandée mais uniquement avec un membre de la famille ou un ami à condition de respecter une certaine distance. Tous les rassemblements sont strictement interdits.

LE TRAVAIL

Les entreprises doivent organiser le télétravail pour toutes les fonctions où c'est possible. Pour les autres fonctions, il faut respecter les règles de distanciation sociale. Celles qui ne peuvent pas se conformer à ces règles devront fermer. Une entreprise pourra recevoir une lourde amende en cas de non respect, voire être fermée en cas de récidive.
Ces mesures ne sont pas appliquées aux secteurs cruciaux.

LES COMMERCES

Les magasins (hors alimentation, pharmacies, animaux et librairies) doivent fermer. L'accès est restreint: une personne par 10m² et une période de maximum 30 minutes pour faire ses courses.
Les salons de coiffure peuvent rester ouverts, à condition de ne recevoir qu'un seul client à la fois. Les magasins de nuit pourront rester ouverts jusque 22h en respectant les règles.
Les marchés seront fermés.
Les livraisons et take-away restent possibles.
Tous les lieux culturels et récréatifs sont fermés.

LES TRANSPORTS

Les transports en commun devront garantir la distanciation sociale.
Les voyages en dehors de la Belgique qui ne sont pas considérés comme essentiels sont interdits jusqu'au 5 avril.

ÉCOLES

Les leçons sont suspendues. Il sera organisé une garde d'enfant au moins pour les enfants du personnel médical et de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique). Pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autre que par les personnes âgées, les parents pourront aussi trouver une solution dans les écoles.

LES CRÈCHES RESTENT OUVERTES

HAUTES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS Uniquement enseignement à distance